

Conditions particulières de vente 2025-2026

INSCRIPTION : tout enseignant désirant inscrire sa classe à l'un de nos séjours peut bénéficier du concours de l'Odel et de tous les moyens pouvant être mis à sa disposition par celui-ci dans sa position contractuelle de prestataire.

L'enseignant, le Directeur, le Chef d'Établissement demeurent juridiquement organisateurs du séjour dans le cadre de l'application des textes officiels du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les principaux textes de référence :

- Bulletin officiel n° 26 du 29/01/2023, Circulaire du 13-6-2023 (NOR : MENE2310475C) : Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics.
- Circulaire 99-136 du 21/09/1999 - BO HS N° 7 du 23/09/1999 - Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Circulaire 05-001 du 05/01/2005 - BO N° 2 du 13/01/2005 - Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.
- Circulaire 76-260 du 20/08/76 - B.O. n°31 du 02/09/76 - Voyages scolaires des collèges publics et privés et toutes les circulaires la modifiant ou la complétant, relatives aux sorties et voyages collectifs d'élèves (86-317 du 22/10/86, 88-254 du 06/10/88...).
- Toute instruction ou circulaire émanant de l'autorité hiérarchique dont dépendent le collège, l'école ou la classe.

TARIFS ET PRESTATIONS : l'inscription à l'un de nos séjours ou voyages scolaires implique l'acceptation de nos Conditions de Vente. Une proposition de séjour est adressée au responsable du groupe (enseignant/directeur d'établissement). Elle inclut toutes les prestations souhaitées ainsi que le prix, et toute autre information nécessaire au séjour. A réception de notre proposition signée, ainsi que du montant de l'acompte, un mail vous confirme votre réservation définitive vous indiquant la date et le lieu du séjour. Nos tarifs et prestations sont proposés dans le cadre d'un forfait. De ce fait, toute prestation non consommée ou écourtée ne pourra donner lieu à remboursement, sauf cas particulier, de même si le participant ne pratique pas une ou plusieurs des activités pour quelque motif que ce soit. Il appartient au responsable d'apprécier avant le départ si le prix et la prestation lui conviennent. Les tarifs indiqués en brochure sont calculés en Euros et ont été établis au plus juste avec les informations connues de nos partenaires en vigueur au 01/05/2025. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. Ils pourront être modifiés sans préavis à la hausse, entre la date de parution de la brochure et le devis personnalisé, en fonction de la conjoncture économique ou de contraintes réglementaires nouvelles et/ou si nos prestataires de service nous l'imposent. Dans ce cas, l'Odel en informera le responsable dans les meilleurs délais. Tous les tarifs doivent être confirmés par nos services au moment de la réservation.

Sauf mention contraire, sont inclus : l'hébergement en pension complète et petit-déjeuner ou déjeuner les jours d'arrivée et/ou de départ selon l'heure, les activités mentionnées et les droits d'entrée pour les visites programmées, les transports vers les lieux d'activités, l'intervention des prestataires spécifiques à l'activité, le matériel nécessaire à la réalisation des activités, l'adulte chargé du suivi de la santé (uniquement pour les séjours hiver à Vars), la gratuité pour l'enseignant de chaque classe, l'assurance assistance rapatriement, les frais de réservation et d'adhésion, la taxe de séjour (sauf mention contraire indiquée sur l'offre). Sont proposés en option, en supplément : les animateurs de vie quotidienne, le transport aller/retour du lieu de départ de votre choix jusqu'au centre d'hébergement, l'adulte chargé du suivi de la santé (hors séjour hiver à Vars), l'assurance annulation, les activités et excursions non programmées, les accompagnateurs. Sauf mention contraire, ne sont pas inclus : les frais médicaux et pharmaceutiques à la charge des familles, l'argent de poche, les dépenses personnelles et tout autre frais non indiqué en option ou dans le paragraphe 'sont inclus'.

CONDITIONS DE PAIEMENT : dans le souci de garantir votre participation auprès de nos différents prestataires, nous vous demandons de verser un acompte d'un montant de 30% du montant total du séjour à la signature du contrat de réservation. Le solde devra être versé 10 jours avant le départ. La réservation devient ferme et définitive, sous réserve de disponibilité, à réception du devis descriptif accepté et signé, ainsi que du versement de l'acompte ou d'un engagement de dépenses.

CONDITIONS D'ANNULATION / MODIFICATION D'EFFECTIF

Annulation du fait du participant / du responsable du groupe : toute demande d'annulation d'un ou plusieurs participants sur un même séjour (annulation individuelle) ou l'annulation d'un séjour (annulation totale) doit être adressée à l'Odel par lettre recommandée A/R, ou par mail ; les dates faisant foi et servant de référence au calcul des frais d'annulation. Pour garantir la réalisation de nos séjours, nous engageons des frais auprès de nos prestataires qui nous obligent, en cas d'annulation individuelle ou totale, à appliquer des pénalités en fonction de la date d'annulation.

L'Odel retiendra donc les frais d'annulation ci-dessous (calculés sur le montant total du séjour) pour frais engagés, à titre de dédit :

- De la signature du contrat jusqu'à J -30 : l'acompte est conservé
- De J-29 à J-21 = 50%
- De J-20 à J-10 = 70%
- Moins de 10 jours avant la date de départ = 100 %

Pour une annulation totale, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre assureur ou des services compétents.

Modification d'effectif : toute modification d'effectif avant le départ peut entraîner une révision des prix. Dans le cas où, le jour du départ, le nombre de participants serait inférieur à l'effectif réservé, aucun remboursement ne peut avoir lieu si l'assurance annulation n'a pas été souscrite.

Annulation du fait de l'Odel : avant le départ, l'Odel peut être amené à modifier ou annuler un séjour ou une activité en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou encore si les conditions de sécurité l'exigent. Dans ce cas, l'Odel informera les participants de ces modifications dès qu'il en aura connaissance et leur proposera un autre séjour ou des prestations équivalentes. Le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité supplémentaire. Il pourra :

- Soit mettre fin à sa réservation par lettre recommandée avec A/R dans un délai de 7 jours après en avoir été informé, auquel cas il sera intégralement remboursé des sommes qu'il aura versées,
- Soit accepter de participer au séjour proposé en remplacement ; dans ce dernier cas, un avenant au contrat lui sera remis, précisant les modifications de prix et de prestations. Il ne pourra alors prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Validation de la réservation et frais d'annulation anticipée

La réservation d'un séjour scolaire ne devient ferme et définitive qu'à compter de la réception de l'acompte prévu au devis signé.

La signature du devis manifeste l'accord de principe sur la proposition de séjour, mais ne constitue pas en elle-même un engagement contractuel définitif.

Toutefois, en cas d'annulation écrite par le responsable du groupe (l'école) après signature du devis mais avant le versement de l'acompte, l'Odel se réserve le droit de facturer à l'école des frais de gestion administratifs forfaitaires de 250 € TTC, correspondant aux démarches déjà entreprises pour l'organisation du séjour.

ASSURANCE ANNULATION : il vous est proposé en option une assurance annulation dont le coût équivaut à 5% en sus du montant du séjour à souscrire le jour de la réservation et pour l'ensemble de la classe. Pour raisons médicales ou accidents dûment certifiés selon les conditions d'Europ' Assistance, elle vous permettra d'être indemnisé dans le cas d'une annulation d'un ou plusieurs participants. En cas d'annulation, le montant de l'assurance n'est jamais remboursable. Cette assurance est effective jusqu'au jour du départ. Elle n'est pas valable pour l'annulation totale du séjour. L'Odel a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte des participants aux séjours - N° de police Responsabilité Civile : Réf 58878350 - ALLIANZ - Panetta Fabrice, 70 cours Lafayette, 83000 TOULON. Détail des garanties fourni sur simple demande auprès de l'Odel. Toutefois, elle ne se substitue pas à la Responsabilité Civile des participants. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre assureur si vous pensez que les assurances proposées par l'Odel sont insuffisantes.

RESPONSABILITÉS DE L'ODEL : l'Odel agit en qualité d'intermédiaire entre les participants et les prestataires et décline toute responsabilité quant à la modification ou l'annulation d'un programme. L'Odel peut être amené à modifier les conditions de séjour ou les jours de transport pour des raisons indépendantes de son fait et sa responsabilité civile ne pourra être recherchée à ce titre. Toute modification n'entraînera aucune indemnisation. L'Odel ne peut être tenu responsable des changements d'horaires ou d'itinéraires et des retards imposés par les compagnies de transport, ni des frais supplémentaires engendrés de ce fait. Ainsi, l'Odel se réserve le droit de modifier les dates, itinéraires, visites, activités, effectifs et moyens de transport initialement prévus sans que les participants ne puissent prétendre à aucune indemnisation.

RÉCLAMATION : toute réclamation doit être adressée par courrier dans un délai d'un mois après la date de retour du séjour par lettre recommandée avec A/R à Odel - Direction Générale, 9, Rue d'Antrechaus - 83000 Toulon. Passé ce délai, l'Odel se réserve le droit de ne pas donner suite.

TRANSPORT : vous recevrez une fiche transport à remplir et à renvoyer par email. En retour, nous vous adresserons l'annexe 3 dûment complétée.

FORMALITÉS : pour les séjours à l'étranger, l'Odel vous conseille de vérifier les formalités légales nécessaires auprès des autorités compétentes (mairies, préfectures, ambassades...) et de faire établir les documents obligatoires en fonction de la destination du séjour : carte d'identité, passeport, vaccins, assurance maladie... Pour l'ensemble de ces formalités, prévoyez les délais d'obtention nécessaires. Les renseignements transmis sur nos documents sont donnés à titre indicatif. Ces formalités peuvent changer à tout moment et restent sous la responsabilité et à la charge des responsables des participants.

ARGENT DE POCHE - EFFETS PERSONNELS - OBJETS DE VALEUR : il appartient aux responsables des participants d'apprécier le montant d'argent de poche qu'ils leur donneront pour couvrir leurs dépenses personnelles et dont ils seront responsables. De même, aucune précaution particulière ne pouvant être prise concernant les objets de valeur (appareils photos, casques audio, téléphones portables, consoles de jeux portatives, bijoux, vêtements...),

ils resteront sous la seule responsabilité du participant s'il décide de les apporter avec lui. Leur éventuelle disparition n'ouvrira pas de droit au remboursement par les assurances de l'Odel qui décline toute responsabilité quant à leur perte, détérioration, vol ou autres dommages.

BAGAGES : ils sont sous la responsabilité de leur propriétaire pendant le transport et toute la durée du séjour. Ils ne sont pas assurés par l'Odel.

ALIMENTATION : l'Odel est un organisme laïque agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports sous la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale. A ce titre, seuls les régimes alimentaires pour raisons médicales et faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont acceptés et scrupuleusement respectés.

DROIT A L'IMAGE : les responsables légaux des participants acceptent :

ARTICLE 1 / PRISE DE VUE : que leur enfant mineur soit photographié et/ou filmé et enregistré par l'Odel, qu'il soit photographié et/ou filmé et enregistré par les chaînes de télévision qui seraient susceptibles de le faire au cours des séjours pendant les diverses activités organisées ; que les prises de vue le concernant soient utilisées pour la communication interne et externe, en particulier sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Odel, sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer les activités menées auprès des pouvoirs publics et des collectivités publiques ; que l'ensemble des prises de vue du séjour auquel participe leur enfant, et sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, soient diffusées sur un espace sécurisé du site internet de l'Odel.

ARTICLE 2 / DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES : Les représentants légaux, sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, acceptent que les dites photographies, films et enregistrements soient diffusés dans les strictes conditions suivantes : SUPPORT DE LA DIFFUSION / Site internet et réseaux sociaux de l'Odel, émissions de communication papier de l'Odel et ses partenaires, émissions de télévision, diffusion non commerciale ; DESTINATION / Diffusion aux collectivités territoriales et partenaires de l'association, communication interne et externe de l'association, auditeurs des chaînes de télévision précitées, aux familles ayant accepté la présente autorisation ; LIEUX DE DIFFUSION / Diffusion internationale compte tenue de la mise en ligne sur internet ; DUREE DE L'AUTORISATION / Autorisation consentie pour une durée de 5 ans à compter de la signature du devis par l'enseignant, la cinquième année vaut pour l'année civile entière

ARTICLE 3 : La présente acceptation des articles relatifs au droit à l'image est consentie à titre gratuit. Les photos des brochures ne sont pas contractuelles.

ARTICLE 4 : Les responsables légaux qui n'accepteraient pas les conditions relatives au droit à l'image doivent en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à ODEL-Direction Générale - 9, Rue d'Antrechaus - 83000 TOULON.

Conditions générales de vente disponibles sur demande ou sur www.odel.fr

ODEL - Siège social : 9, Rue d'Antrechaus - 83000 TOULON Tél : 04 94 92 59 85 - www.odel.fr Odel est une association loi 1901 organisatrice de séjours de vacances et de loisirs, décalquée au SDJES N°083-ORG-0047 et opérateur de voyages et de séjours Atout France N°IM08310026. Numéro de SIRET : 783 065 865 007 10. Code APE : 5520 Z. Enregistrement de déclaration d'activité de Formation Professionnelle : 93 83 04047 83. Agrément Education Populaire : 83-JEP1.09.21-166. Habilitation Formations BAFA - BAFD : arrêté du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative du 28/03/2022. Garantie financière APST. Assurance Responsabilité Civile : ALLIANZ cabinet Panetta.

Textes et photos : Odel et banques images.
Directeur de la publication : Marc LAURIOL
Réalisation : ODEL
Impression : EXAPRINT
Création Odel